



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES

Melun, le 27 AVR. 2016

BUREAU DU CONSEIL AUX
COLLECTIVITES
ET DU CONTRÔLE DE LEGALITE

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE
du 29 mars 2016**

Le 29 mars 2016, à 15 heures, la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), régulièrement convoquée, s'est réunie à la Préfecture sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de Seine-et-Marne.

Étaient conviés :

- en leur qualité de représentants des 5 communes les plus peuplées du département :

M. MILLET Gérard	Maire de	MELUN	
M. COPÉ Jean-François	Maire de	MEAUX	Excusé
Mme PICHERY Marie-Line	Maire de	SAVIGNY-LE-TEMPLE	Assesseur
M. RABASTE Brice	Maire de	CHELLES	Excusé

- en leur qualité de représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département :

M. BERNARD Jean-Jacques	Maire d'	ESMANS	
M. DROUHIN Jacques	Maire de	FLAGY	Excusé
M. CHANCLUD Gérard	Maire de	LA CHAPELLE-LA-REINE	Rapporteur général
M. DERVIN José	Maire de	LA TRÉTOIRE	
M. DURAND Jean-Louis	Maire de	MARCHÉMORET	Excusé
M. HUSSON Olivier	Maire de	VOINSLES	
Mme GABET Colette	Maire d'	ARBONNE-LA-FORET	
M. JAMET Claude	Maire de	BAGNEAUX-SUR-LOING	Excusé
M. TRONCHE Christian	Maire de	TANCROU	

- en leur qualité de représentants des communes dont la population est supérieure à la moyenne communale du département, autres que les 5 communes les plus peuplées :

M. ALBARELLO Yves	Maire de	CLAYE-SOUILLY	Excusé
M. GAUTIER Laurent	Maire de	TOURNAN-EN-BRIE	Assesseur

M. GEOFFROY Guy	Maire de	COMBS-LA-VILLE	Excusé
M. GUYARD Jérôme	Maire de	SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	
M. HOUEL Michel	Conseiller Municipal de	CRÉCY-LA-CHAPELLE	Excusé
Mme LACROUTE Valérie	Maire de	NEMOURS	Excusée
Mme MAGNE Line	Maire de	MOISSY-CRAMAYEL	
M. MARCHANDEAU Christian	Maire d'	ANNET-SUR-MARNE	
M. VACHEZ Daniel	Maire de	NOISIEL	Excusé

- en leur qualité de représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

M. BILLOUT Michel	Conseiller communautaire de la	CC BRIE NANGISSIENNE	
M. BONTOUR Thierry	Président de la	CC CŒUR DE LA BRIE	Excusé
Mme CHAIN-LARCHÉ Anne	Présidente de la	CC BRIE DES MORIN	Excusée
M. SEPTIERS Patrick	Président de la	CC MORET SEINE ET LOING	Excusé
M. CIBIER Christian	Président de la	CC BRIE CENTRALE	
M. de BELENET Arnaud	Président de la	CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION	
M. DENORMANDIE Roger	Président de la	CC BASSEE-MONTOIS	
M. JEGO Yves	Conseiller communautaire de la	CC DES DEUX FLEUVES	Excusé
M. LAVIOLETTE Jean	Président de la	CC DE L'ORÉE DE LA BRIE	
Mme LE BRET Chantal	Présidente de la	CC DU PAYS DE BIÈRE	
Mme LEMOINE Patricia	Présidente de la	CC DU PAYS CRECOIS	Excusée
M. LEPRINCE William	Vice-Président de la	CA DU PAYS DE MEAUX	Excusé
M. MIGUEL Paul	Président de la	CA PARIS – VALLEE DE LA MARNE	Excusé
Mme MUNCH Mireille	Présidente de la	CC DE LA BRIE BOISÉE	Excusée
M. ONETO Jean-François	Président de la	CC LES PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORETS	Excusé
M. RIESTER Franck	Président de la	CC DU PAYS DE COULOMMIERS	Excusé
M. VOGEL Louis	Président de la	CA MELUN VAL DE SEINE	Excusé
M. VALLETOUX Frédéric	Président de la	CC DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	Excusé
M. CHANUSSOT Jean-Marc	Président de la	CC DES GUÉS DE L'YERRES	
M. ROBACHE Christian	Vice-président de la	CA MARNE ET GONDOIRE	
M. CAUX Nicolas	Vice-président de la	CC BRIE DES MOULINS	Excusé
M. SALVAGGIO Tony	Vice-président de la	CC BRIE BOISEE	Excusé

- en leur qualité de représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes :

M. GENIES Jean-Claude	Président du	Syndicat intercommunal France et Multien	Excusé
M. MORER Jean-Michel	Délégué au	Syndicat du ru de Sept Sorts	
M. YVROUD Pierre	Président du	Syndicat départemental des Energies de Seine-et-Marne	

-en leur qualité de représentants du **Conseil départemental de Seine-et-Marne** :

M. BARBAUX Jean-Jacques	Président du Conseil départemental	
M. JULLEMIER Denis	Conseiller départemental du canton de Melun	
M. LAVENKA Olivier	Vice-Président du Conseil départemental	Excusé
M. VANDERBISE Xavier	Conseiller départemental du canton de Villeparisis	Excusé
M. ÉBLÉ Vincent	Conseiller départemental du canton de Champs-sur-Marne	
M. THIERIOT Jean-Louis	Conseiller départemental du canton de Nangis	Excusé

-en leur qualité de représentants du **Conseil régional dans la circonscription départementale** :

M. JEUNEMAITRE Éric	Conseiller régional d'Ile de France	Excusé
M. PROFFIT Julien	Conseiller régional d'Ile de France	Excusé
Mme SARKISSIAN Roseline	Conseillère régionale d'Ile de France	

Pouvoirs :

M. COPÉ Jean-François, excusé, a donné pouvoir à M. MILLET Gérard ;
M. RABASTE Brice, excusé, a donné pouvoir à Mme PICHERY Marie-Line ;
M. DROUHIN Jacques, excusé, a donné pouvoir à M. HUSSON Olivier ;
M. JAMET Claude, excusé, a donné pouvoir à M. BERNARD Jean-Jacques ;
M. GEOFFROY Guy, excusé, a donné pouvoir à M. GUYARD Jérôme ;
Mme LACROUTE Valérie, excusée, a donné pouvoir à M. MARCHANDEAU Christian ;
M. VACHEZ Daniel, excusé, a donné pouvoir à Mme MAGNE Line ;
Mme LEMOINE Patricia, excusée, a donné pouvoir à M. LAVIOLETTE Jean ;
M. LEPRINCE William, excusé, a donné pouvoir à M. CIBIER Christian ;
M. MIGUEL Paul, excusé, a donné pouvoir à M. BILLOUT Michel ;
Mme MUNCH Mireille, excusée, a donné pouvoir à M. ROBACHE Christian ;
M. RIESTER Franck, excusé, a donné pouvoir à M. DE BELENET Arnaud ;
M. VALLETOUX Frédéric, excusé, a donné pouvoir à Mme LE BRET Chantal ;
M. GENIES Jean-Claude, excusé, a donné pouvoir à M. YVROUD Pierre ;
M. LAVENKA Olivier, excusé, a donné pouvoir à M. BARBAUX Jean-Jacques.

Assistaient également à la réunion :

M. de MAISTRE, Secrétaire Général de la Préfecture
Mme GUYON, Sous-préfète de l'arrondissement de Provins
M. BRANLY, Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy
M. BEDU, Adjoint au Directeur départemental des territoires (DDT)
M. CHEVALIER, Chargé de mission « études, planification secteur sud » et « intercommunalité », DDT
Mme LEMARCHAND, Directrice du Pôle gestion publique, DDFIP
Mme SIBLET-BEUVAÏN, Administratrice des finances publiques adjointe, DDFIP
Mme BALLESTER, Directrice des Relations avec les Collectivités Locales
Mme GOARRIN, Chef du bureau du Conseil aux Collectivités Locales et du Contrôle de Légalité, DRCL
Mme LARGENTON, Adjointe au chef de bureau, DRCL
Mme DOUMA, Adjointe au chef de bureau, DRCL
Mmes AIT MOUSSA, ALTIS, DAUBORD, GASTAUD, MALLARD, YENI-MARCHAND, MARSQUET, PEREIRA, PETIT, ROWIECKI et ZOTOFF de la DRCL.

Monsieur le Préfet fait le constat, en début de séance, que le nombre de membres présents de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) n'est pas suffisant pour atteindre le quorum (qui est de 28 membres présents).

En effet, seuls 26 membres sont présents, à 15h15.

Le Préfet rappelle que la CDCI, pour cette séance, a été convoquée suite au dépôt d'un amendement par Monsieur Jean LAVIOLETTE, président de la communauté de communes de l'Orée de la Brie, en date du 25 mars 2016.

Cet amendement prévoit l'extension du périmètre de la CC de l'Orée de la Brie aux communes d'Evry-Grégy-sur-Yerres et de Soignolles-en-Brie.

La même proposition de modification avait été soumise à la CDCI du 21 mars dernier, sur l'initiative de Monsieur Jean-Claude GENIES, président du syndicat intercommunal France et Multien.

La CDCI avait alors rejeté cette proposition, les 38 voix favorables requises pour l'adoption d'un amendement n'ayant pas été recueillies (28 voix favorables, 23 voix défavorables et 5 votes blancs).

Bien que la CDCI ne puisse se réunir, faute de quorum, Monsieur le Préfet demande aux membres présents s'ils souhaitent intervenir sur des questions générales ou formelles, avant que la séance ne soit levée.

Monsieur Jean-Michel MORER, délégué au syndicat du ru de Sept Sorts, souhaite souligner la difficulté de réunir la majorité des 2/3 des membres de la CDCI pour adopter un amendement, dans la mesure où les votes blancs équivalent à des votes défavorables.

Monsieur MORER y voit les limites de l'exercice démocratique de la CDCI, et en a fait le constat au cours des dernières réunions consacrées au vote des amendements. Ces votes ont, selon lui, cristallisé les rancœurs et les clivages existant entre les membres de la CDCI.

Cette situation lui semble dommageable à la démocratie locale ainsi qu'à la cohésion des collectivités et du département dans son ensemble.

Monsieur le Préfet rappelle que les textes appliqués sont ceux qui ont été établis en 2010 par le législateur et repris lors de l'élaboration de la loi NOTRe.

S'agissant du SDCI, il précise qu'il est soumis à un calendrier impératif qui exige que le schéma départemental soit arrêté avant le 31 mars 2016.

Monsieur Jean LAVIOLETTE, président de la communauté de communes de l'Orée de la Brie, tient tout d'abord à présenter ses excuses aux membres de la CDCI qui se sont déplacés pour que la séance ne puisse finalement pas se tenir.

Il indique que les élus des deux communes d'Evry-Grégy-sur-Yerres et de Soignolles-en-Brie lui ont demandé de déposer une nouvelle fois la proposition de modification visant à leur rapprochement avec la CC de l'Orée de la Brie. Les élus de ces deux communes ont fondé leur demande sur la disparité entre les votes émis au cours de la séance du 8 mars 2016, reflétant selon eux un respect des avis des communes, et ceux émis lors de la séance du 21 mars dernier, au cours de laquelle aucun amendement n'a été adopté.

Les élus d'Evry-Grégy-sur-Yerres et de Soignolles-en-Brie ont pensé, explique Monsieur LAVIOLETTE, qu'au cours de la séance du 29 mars, les souhaits des communes pourraient, cette fois, prévaloir.

Monsieur le Préfet conclut en remerciant les membres de la CDCI et l'ensemble des participants pour leur présence, précisant que la commission devrait certainement se réunir à nouveau dans les mois à venir.

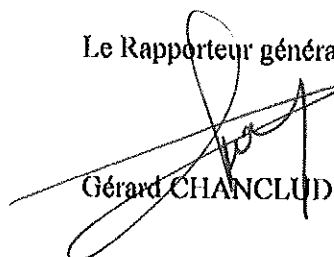
La séance est levée à 15 heures 22.

Le Préfet,



Jean-Luc MARX

Le Rapporteur général



Gérard CHANCLUD